

*République Française*  
*Département : LOZERE*  
*Arrondissement : Florac*  
**PONT DE MONTVERT SUD MONT LOZERE COMMUNE**

Séance du lundi 17 juin 2024

Délibération N° DE\_2024\_060

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
18	15	16
Date de la convocation : 14/06/2024		
Pour	Contre	Abstention
16	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix-sept juin deux mille vingt-quatre, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Foyer Logement), sous la présidence de Stéphane MAURIN.

Présents : Clara ARBOUSSET, Catherine BLACLARD, Florence BOISSIER, Sophie BOISSIER, Lucie BONICEL, Matthias CORNEVAUX, Julie DELES, Cyril DJALMIT, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Thibaud MALGOUYRES, Stéphane MAURIN, Daniel MOLINES, Mathieu PUCHERAL, Fabienne PUCHERAL MOLINES

Représentés : Michèle BUISSON représentée par François FOLCHER

Absents et Excusés : Guillaume HARVOIS, Olivier MALACHANNE

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Christelle FOLCHER est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Délibération portant adoption d'un plan de financement pour l'agrandissement de la bibliothèque médiathèque municipale et l'aménagement d'une salle de musique**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 225-1 et L. 225-3,

Vu le projet d'agrandissement de la bibliothèque médiathèque municipale et d'aménagement d'une salle de musique,

**Considérant** que la bibliothèque médiathèque municipale actuelle est saturée et ne répond plus aux besoins des habitants,

**Considérant** qu'il est nécessaire d'agrandir la bibliothèque médiathèque municipale et d'aménager une salle de musique pour répondre aux attentes des habitants en matière de lecture publique et d'éducation musicale,

**Considérant** que le coût total du projet est estimé à 93 783.20 € HT,

Date de transmission de l'acte: 11/07/2024  
Date de réception de l'AR: 11/07/2024

048-200057594-DE\_2024\_060-DE  
A G E D I

DE\_2024\_060

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide :

### Article 1 : Adoption du plan de financement

Le Conseil Municipal adopte le plan de financement suivant pour l'agrandissement de la bibliothèque médiathèque municipale et l'aménagement d'une salle de musique :

Dépenses	Montant (en euros)	Recettes	Montant (en euros)
Travaux d'agrandissement et d'aménagement	82 640	Subvention de l'Etat	56 269.92 €
Honoraires d'architecte	11 143.20	Subvention du Département	5 000.00 €
		Subvention de la Région	13 756.64 €
		Autofinancement	18 756.64 €
<b>Total</b>	<b>93 783.20 €</b>	<b>Total</b>	<b>93 783.20 €</b>

### Article 2 : Autorisation au Maire

Le Maire est autorisé à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de l'agrandissement de la bibliothèque médiathèque municipale et de l'aménagement d'une salle de musique et à engager les dépenses prévues au plan de financement.

Stéphan MAURIN  
Président de séance



Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Christelle FOLCHER  
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 11/07/2024  
Date de réception de l'AR: 11/07/2024

048-200057594-DE\_2024\_060-DE  
A G E D I

DE\_2024\_060